

Aux Associations membres de l'AAR,

Il me fait plaisir au nom du conseil de vous fournir les derniers développements en provenance de votre association.

Le CA s'est réuni le 6 octobre dernier. Lors de ce conseil, il a été décidé de recentrer les actions de l'AAR sur sa mission première : les régimes de retraites RREGOP et RRPE. Dans ce contexte, l'un des dossiers que votre conseil priorisera sera le recrutement de nouvelles associations. Un plan d'action sera élaboré à cet effet. Je profite de l'occasion pour vous inviter à contacter les associations de retraités que vous connaissez pour les inviter à se joindre à l'Alliance. Si celles-ci se montrent intéressées, des membres du conseil se rendront les rencontrer.

Lors de ses réunions, le conseil échangera également sur les assurances collectives maladie pour lesquelles des changements importants s'annoncent tant chez le personnel d'encadrement retraité que dans certaines associations de retraités regroupant d'anciens syndiqués. Les informations qui se dégageront de ces échanges vous seront partagées dans l'Info Alliance.

Modifications aux règlements généraux du 6 octobre 2016

Le conseil d'administration a adopté des modifications aux règlements généraux lors de sa réunion du 6 octobre dernier. Le poste de président sortant a été aboli et remplacé par un poste d'administrateur élu à l'Assemblée générale annuelle. Les modifications sont entrées en vigueur dès leur adoption. Ces modifications vous seront déposées pour ratification à l'AGA de 2017. Le texte des règlements a été mis à jour et devrait apparaître sur le site Web de l'Association prochainement.

Suivis à l'AGA du 24 mai 2016

Tel que les membres présents à l'AGA 2016 l'avaient proposé au conseil le 24 mai dernier, le conseil d'administration a adopté une résolution le 6 octobre 2016 proposant à Richard Boivin d'occuper le 7^e poste d'administrateur au CA de l'AAR. Monsieur Boivin a accepté. Je le remercie au nom de toutes les associations membres de l'Alliance des associations de retraités.

À sa réunion du 6 octobre dernier, le conseil d'administration a mandaté la présidente afin qu'elle achemine à l'AREQ (CSQ) la résolution adoptée lors de l'AGA 2016 concernant le départ de cette association des rangs de l'AAR, en mars 2016. La lettre a été expédiée le 26 octobre 2016 au conseil d'administration de l'AREQ (CSQ).

Évènement pour souligner le départ d'André Goulet et Mariette Gélinas

Le conseil organisera un évènement lors de son assemblée générale de 2017 pour souligner les départs de Mariette Gélinas et d'André Goulet. Le conseil souhaite que vous soyez toutes et tous présents pour souligner leur contribution à l'AAR et les en remercier.

Cotisation 2017 à l'Alliance des associations de retraités

À sa réunion du 6 octobre 2016, le conseil d'administration a adopté une résolution à l'effet que les cotisations annuelles des associations membres seront les mêmes en 2017 qu'en 2016. André Gagnon, trésorier de l'AAR, vous fera parvenir la documentation pour renouveler votre adhésion au début de janvier 2017.

Tribune des retraités – suite à la rencontre du 28 janvier 2016

À titre de présidente du conseil d'administration de l'AAR, j'ai reçu une lettre, datée du 26 octobre 2016 et signée de madame Dominique Gauthier, secrétaire associée au Sous-secrétariat à la coordination intersectorielle des négociations et à la rémunération globale. La lettre précise que la tribune demandée depuis plusieurs années sera mise en place prochainement, qu'une première réunion se tiendra avant la fin de l'année 2016, que la tribune sera constituée de six membres représentant des associations de retraités, que le mandat portera uniquement sur les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et que sa durée sera de deux ans.

Depuis le dernier Info Alliance de juin 2016, il y avait eu des échanges de correspondance entre le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Groupe de travail des associations de retraités (GTAR). Le SCT avait précisé que le mandat de la tribune ne porterait que sur les régimes de retraite. La lettre reçue précise également que l'ensemble des associations invitées à la rencontre du 28 janvier 2016 seront consultées et pourront soumettre des candidatures. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) désignera les six membres de façon à tenir compte de la représentativité des différents groupes. Les candidatures devaient être transmises avant le 4 novembre 2016. Le conseil d'administration a acheminé la candidature de sa présidente pour la représenter sur cette tribune.

Les membres des conseils d'administrations de l'Alliance (AAR) avaient réclamé depuis des années une table de travail avec le gouvernement pour discuter des régimes de retraite. Cette demande a également été faite par le Groupe de travail des associations de retraités (GTAR) groupe de travail dont l'Alliance est membre. Auparavant, plusieurs rencontres avaient eu lieu avec les différents partis politiques pour les convaincre de sa nécessité et une conférence de presse avait été organisée le 9 février 2015 par le GTAR. Celle-ci avait été suivie d'une rencontre des représentants du GTAR avec le président du Secrétariat du Conseil du trésor, Martin Coiteux le 23 février 2015.

Enfin, le groupe de travail des associations de retraités (GTAR) se rencontrera à Québec le 10 novembre prochain, la mise en place de cette tribune sera probablement abordée par les associations présentes.

Consultation – Régime de retraite du personnel d'encadrement

L'AAR a été conviée à une rencontre le 9 novembre prochain par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). L'objectif de la rencontre est de consulter les actifs et les associations des retraités jugées les plus représentatives sur les propositions de modifications au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). L'Alliance des associations de retraités sera présente.

Observatoire de la retraite

Par André Gagnon, président de l'AREF et trésorier de l'AAR

À titre de membre de l'Observatoire de la retraite, le président de l'AREF a participé le 11 octobre dernier à une rencontre du comité d'orientation de l'Observatoire de la retraite. L'observatoire est un organisme québécois de recherche sur tous les régimes de retraite existant au Québec publics et privés. Cet organisme est financé par des associations de retraités et de travailleurs syndiqués. Lors de la rencontre, il a été question du résultat de la consultation publique de Retraite Québec sur le régime des rentes du Québec (RRQ) dont certains paramètres seraient modifiés prochainement tels : l'âge de la retraite, les rentes de conjoints survivants et d'orphelins ainsi que la prestation au décès dont le montant maximal est de 2 500 \$. Les conclusions de la consultation devraient être connues au début de 2017.

Lors de la réunion, l'Observatoire a annoncé qu'elle publiera des brochures sur les calculateurs de revenus de retraite.

L'Observatoire est également à planifier des conférences sur le Régime des Rentes du Québec (RRQ) et sur la Caisse de Dépôt et de Placement du Québec de leurs origines et de leurs particularités en tant que modèles québécois.

Enfin, il fut question de la consolidation et du développement de l'Observatoire, et de l'amélioration des régimes complémentaires de retraite.

Le point sur les assurances santé collectives des cadres retraités

Par Daniel Poirier, représentant de l'APERSSS et membre du CA de l'AAR

Les membres des associations de cadre des réseaux de la santé, de l'éducation et de la fonction publique, peuvent bénéficier d'une assurance-santé collective couvrant notamment les frais reliés aux soins de santé, l'assurance-voyage et l'assurance-vie. Après 65 ans, ces assurances sont avantageuses pour les retraités car la couverture est en général supérieure aux assurances privées et à des coûts raisonnables. De plus, cette assurance est non conditionnelle à la santé et l'âge des retraités. Le Comité consultatif des retraités (CCR) négocie les primes. Pour les moins de 65 ans, la situation est nettement différente car leur prime pour le plan familial enrichi (qui inclut la couverture des

médicaments) dépasse de 3 000 \$, celle des plus de 65 ans. Ces derniers ne peuvent avoir accès au régime de l'assurance médicaments de la RAMQ car la loi 33 est ainsi faite qu'ils doivent obligatoirement maintenir leur régime collectif qui inclut les médicaments, d'où les coûts maintenant prohibitifs pour la partie assurance-médicaments. On voit là une situation qui est inéquitable pour eux. En effet, l'employeur paie la moitié de la prime lorsqu'ils sont actifs et l'État comble les coûts excédentaires du régime public de l'assurance médicaments (RAMQ) par ce qu'il perçoit en contribution dans les déclarations de revenus.

Dans ce contexte, les associations de cadres et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) remettent de plus en plus en cause la pérennité du régime. On envisage comme possibilité l'abolition du régime collectif compte-tenu principalement du niveau élevé des primes payées par les moins de 65 ans. Le Conseil du trésor a demandé récemment aux associations de cadres actifs et retraités de consulter leurs membres: « *...il s'avère essentiel de connaître votre position sur la pertinence de maintenir ce régime collectif et le cas échéant sur une solution alternative.* » Pour le moment, il n'y a pas d'indication que le gouvernement projette réviser sa loi sur l'assurance-médicaments qui pourrait modifier cette situation pour les retraités de moins de 65 ans.

Il serait important que les cadres retraités présentent leur point de vue sur cette question auprès de leurs instances. L'enjeu est ici le maintien ou non d'un régime collectif d'assurances qui satisfait généralement 16 000 cadres-retraités de plus de 65 ans mais qui a un coût prohibitif pour les retraités de moins de 65 ans. Ceux-ci sont actuellement entre 6 000 et 7 000. Ce régime collectif a été octroyé aux cadres dans les années « 80 » à l'intérieur de leurs conditions de travail. L'assurance santé était présentée comme un avantage supérieur octroyé aux cadres qui pouvaient ainsi prolonger leur protection après la retraite. L'une des alternatives serait notamment de souscrire individuellement à une assurance santé-voyage mais nous serions à la merci des compagnies sans possibilité de négociation des contenus et des primes comme c'est le cas avec l'assurance collective dont nous bénéficions actuellement.

Mireille Beulac, pour le conseil d'administration de l'Alliance des associations de retraités

mireille.b@sympatico.ca

(450) 641-0854